

Commune de Neufchâteau

AVIS D'URBANISME

L'Administration communale vous fait savoir qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite par M ET MME CORNET BOURGEOIS, Rue du Belvédère, 6 à 6840 Neufchâteau, pour : extension d'une terrasse et modification de parement de façade à NEUFCHATEAU sur la parcelle cadastrée *Division 1 Section A n° 233K3 (Rue du Belvédère)*.

Une enquête publique débute le 18.04.2017 pour les raisons reprises ci-après:

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës - AGW du 23 décembre 1998, art 1er), la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

N.B. L'article 1er de l'AGW du 23 décembre 1998 est applicable aux demandes de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme ayant fait l'objet d'un accusé de réception ou d'un récépissé postérieur à la date d'entrée en vigueur de cette disposition modificative, soit le 20 janvier 1999.

Les réclamations ou remarques sont à adresser par écrit au collège communal avant le 03 mai 2017.

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville - Service Urbanisme, aux jours et heures suivants :

- les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00
- sur rendez-vous (061/27.50.94): les après-midi et le 25 avril 2017 après 17 H.

A Neufchâteau, le 11 avril 2017

Salutations distinguées

Le Directeur Général,

J.Y. DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

F. HUBERTY

Le Bourgmestre,

D. FOURNY

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué / art. L1122-4 CDID

C. GRANDJEAN